



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA

Production, utilisation du bois et gestion forestière
Holzproduktion und –verwendung, Waldbewirtschaftung

Route du Mont Carmel 1, Case postale 155,
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36
www.fr.ch/sff

—

Réf: /
T direct: +41 26 305 23 22
Courriel: robert.jenni@fr.ch

Givisiez, le 24 janvier 2017

Convention-programme « Gestion des forêts 2016-2019 »

Mesures d'optimisation des structures et des processus de gestion en forêt privée

1. Contexte

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, la Confédération a étendu « l'optimisation des structures et des processus de gestion » aux forêts privées. Dans le canton de Fribourg, ce produit pourra servir à la mise en place de collaborations durables en forêt privée. La planification de la gestion et la commercialisation des bois doivent être communes et/ou centralisées. De plus il faut prévoir une base suffisante pour évaluer l'optimisation et contrôler l'efficacité des mesures. 40% des coûts reconnus (préparation de ces collaborations) peuvent être pris en charge par la Confédération. Ce produit ne peut pas servir à couvrir les coûts courants d'une collaboration ou à participer à des frais d'exploitation.

Un groupe de travail s'est mis en place et a préparé une stratégie cantonale contenant une série de propositions. Le groupe de travail est composé de :

- Cédric Bachmann, forestier du triage 4.2 (Estavayer-le-lac)
- Henri Buchs, Président de l'Association forestière gruérienne AFG
- Fritz Burkhalter, Président de ForêtFribourg, l'association fribourgeoise des propriétaires forestiers (anciennement AFEF)
- Mario Inglin, forestier du triage 2.4 (Basse Singine)
- Robert Jenni, collaborateur scientifique au secteur forêt (coordinateur du groupe)
- Alain Lambert, chef du secteur forêt
- Michaël Pachoud, forestier du triage 3.6 (Haut- Intyamon)
- Norbert Papaux, forestier au triage 1.1 (Forêts-Sarine)
- Guy Perroud, forestier du triage 4.9 (Châtel-St-Denis)

—

Les forêts privées sont en moyenne largement sous-exploitées dans le canton de Fribourg, mais des différences régionales importantes existent :

Ancien arrdt	District	Surface (ha)	2010 (m3)	2011 (m3)	2012 (m3)	2013 (m3)	2014 (m3)	Moyenne m3/ha/an
1	Sarine	1541	8'372	6'146	6'899	8'357	10'222	5.2
2	Singine	4812	30'338	25'086	23'976	28'987	26'637	5.6
3	Gruyère ½	3972	7'427	11'020	5'423	7'867	5'274	1.9
4	Gruyère ½	2747	8'231	11'139	10'960	7'223	12'775	3.7
5	Broye+Lac	2610	10'236	6'060	7'174	7'085	9'147	3.0
6	Glâne+Veveyse	2530	10'157	12'688	7'899	8'208	12'192	4.0
Total		18212	74'761	72'139	62'331	67'727	76'247	3.7

Ces différences s'expliquent d'une part par des conditions d'exploitation différentes, mais d'autre part aussi par des structures inégales. L'arrondissement 2 bénéficie d'une structure forte grâce à une association de propriétaires très dynamiques et à l'existence de 4 syndicats à buts multiples issus de projets AMIZOM¹. Ensemble, ils organisent des coupes groupées et d'autres interventions, subventionnées ou pas, et sont en mesure en général de reverser un léger bénéfice aux propriétaires. Un autre syndicat à buts multiples AMIZOM existe pour la partie Préalpes du 1^{er} arrdt (Flancs du Cousimbert). Dans les autres régions, les interventions en forêts privées se font soit de manière individuelle par les propriétaires, soit sous l'égide d'un programme d'interventions forêts protectrices piloté par une unité de gestion publique, mais dans ces cas sans reversement d'une rétribution du bois exploité chez des propriétaires privés.

¹ AMIZOM : Amélioration intégrale en zone de montagne pilotée par un syndicat de propriétaires

2. Mesures proposées par le Canton de Fribourg

Les trois mesures suivantes sont proposées dans ce projet :

Désignation	Région	Porteur du projet	Type de coûts	Montant à subventionner
<p>1. Mise en place d'un groupement de propriétaires privés collaborant durablement sous l'égide de l'AFG</p> <p>Gestion centralisée des interventions et des ventes de bois. Préparation d'un projet multifonctionnel (dangers naturels, gestion des forêts, biodiversité, cours d'eau, paysage...) y c. recherche de financements. Séances d'information et de motivation des propriétaires. Création d'un syndicat à buts multiples (AMIZOM) sur la commune de Haut Intyamon. Etude sur le potentiel de création d'autres syndicats AMIZOM dans des secteurs de forêt privée. Suivi des actions-pilotes.</p>	<p>District de la Gruyère en premier lieu</p>	<p>Association forestière gruérienne AFG</p>	<p>Mandat à AFG → chargé d'affaires</p>	<p>CHF 250'000.-</p>
<p>2. Intégration d'un groupe de propriétaires privés à la nouvelle corporation Forêts-Sarine</p> <p>Gestion centralisée des interventions et des ventes de bois. Intégration de propriétaires privés à la corporation par adhésion et par contrats de gestion. Développement de contrats-type pour la gestion groupée des exploitations et pour des conventions de gestion pluriannuelles. Développement de contrats de prestations et de projet multifonctionnels, y compris recherche de financement. Suivi des actions-pilotes.</p>	<p>District de la Sarine</p>	<p>Corporation Forêts-Sarine</p>	<p>Mandat à la corporation : participation aux heures spécifiques du forestier sur ce projet</p>	<p>CHF 125'000.-</p>
<p>3. Dynamisation de la gestion forestière au sein de la « Waldbesitzervereinigung des Seebezirks »</p> <p>Développement d'une gestion centralisée des interventions et des ventes de bois dans le district du Lac pour les membres de l'association et les</p>	<p>District du Lac</p>	<p>Waldbesitzervereinigung des Seebezirks</p>	<p>Heures de forestier</p>	<p>CHF 125'000.-</p>

Désignation	Région	Porteur du projet	Type de coûts	Montant à subventionner
autres propriétaires privés. Développement de contrats-type pour la gestion groupée des exploitations et pour des conventions de gestion pluriannuelles. Développement de contrats de prestations et de projet multifonctionnels, y compris recherche de financement. Suivi des actions pilotes.				

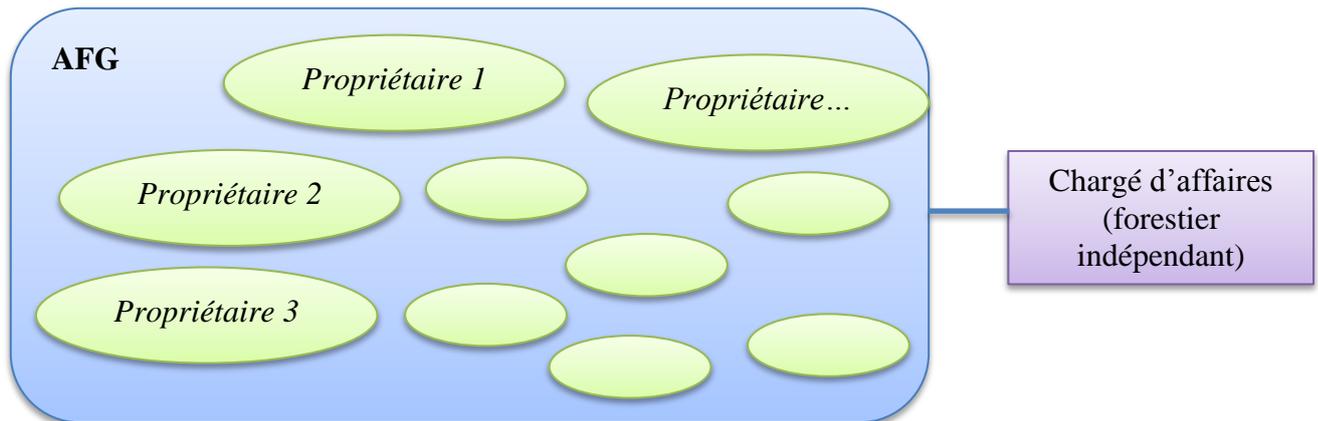
Les mesures 4 « Création d'une base de données cantonale des propriétaires privés » et 5 « Mise en place d'une plateforme d'échange » qui figuraient dans le concept initial, ont été sorties du projet. La réalisation de la base de données cantonale est déjà bien avancée et se réalise en interne aux services de l'Etat de Fribourg. Quant à la plateforme d'échanges de parcelles de forêt, elle n'est pas complètement abandonnée mais pourrait voir le jour dans le cadre de la mesure 1.

Le total des travaux prévus se monte donc à CHF 500'000.-, montant qui est subventionné à 40% par la Confédération, soit CHF 200'000.- à charge de la Confédération. Ce montant est inférieur au montant inclus dans le contrat RPT signé entre la Confédération et le Canton, mais le solde pourra servir probablement pour le volet forêts publiques de l'OP 10.1, comme solution de substitution. En effet une fusion de corporations forestières pourrait intervenir dans la Broye, et cette dernière n'avait pas été intégrée dans la planification de la convention-programme Gestion des forêts 2016-2019.

3. Développement de la mesure 1 « Mise en place d'un groupement de propriétaires privés collaborant durablement sous l'égide de l'AFG »

La mesure 1 « Appui à la mise en place d'une collaboration durable entre les propriétaires sous l'égide de l'AFG » est la plus importante du point de vue financier (CHF 250'000.-).

3.1. Concept



L'AFG a mandaté un chargé d'affaires, en l'occurrence un forestier indépendant, dont le cahier des charges est complètement orienté sur le développement de la forêt privée. Celui-ci est chargé de rechercher, motiver et fédérer les propriétaires. Ces actions se font en collaboration étroite avec les différents forestiers de triage. Au terme du projet, en fonction des évolutions de structures (nouveaux arrondissements forestiers et unités de gestion fusionnées), il pourrait être envisagé d'attribuer des tâches étatiques à ce chargé d'affaires, s'il dispose d'une formation adéquate.

Le public-cible de l'action comprend tous les propriétaires privés du district. Ils sont sollicités d'une part collectivement par des actions de communication (séance d'information et communiqués dans les médias régionaux), et d'autre part individuellement par des propositions d'actions-pilote. Les propriétaires participant au projet restent maîtres de leur parcelle, mais sont invités à devenir membres de l'association. Ils ont la possibilité également de contractualiser la gestion de leur forêt avec l'AFG.

Un volet particulier de cette mesure consiste en la préparation d'un syndicat à buts multiples sur la commune de Haut-Intyamou. Celui-ci devrait regrouper les 7 syndicats de chemins existant en un grand syndicat incluant la gestion forestière dans ses buts.

3.2. Objectifs

Dans le district de la Gruyère, on estime le nombre de propriétaires à 1300 pour une surface d'environ 6'720 ha de forêt privée. En moyenne de ces 5 dernières années, 17'500 m³ de bois y ont été exploités, ce qui correspond à 2.6 m³ par hectare et par an, alors qu'on peut estimer l'accroissement à plus de 7 m³/ha/an.

Les objectifs suivants sont proposés pour cette action :

Année	Propriétaires fédérés total	Surface fédérée totale	Volume exploité par AFG par an	Volume total exploité en forêt privée en Gruyère par an
2016	50	200 ha	2'000 m ³	16'000 m ³
2017	100	400 ha	4'000 m ³	17'500 m ³
2018	200	800 ha	8'000 m ³	22'000 m ³
2019	300	1'200 ha	10'000 m ³	23'000 m ³
dès 2020	400	1'600 ha	12'000 m ³	24'000 m ³

L'objectif est à terme de fédérer un quart de la surface de forêt privée et d'exploiter environ 7.5 m³/ha/an au sein des propriétaires fédérés par l'AFG. A plus long terme, il serait envisageable et même souhaitable d'élargir la zone d'influence de l'AFG aux régions voisines.

3.3. Étapes

2015	Définition du cahier des charges (profil « forestier ») Décision de création d'une structure de gestion des forêts privées au sein de l'AFG. Engagement du chargé d'affaire
2016	Signature d'un contrat d'octroi de subvention entre le Canton et l'AFG. Rassemblement données existantes sur les propriétaires privés Préparation d'actions pilotes Séance d'information aux propriétaires
2017-2019	Réalisations d'actions-pilotes, en collaboration avec les triages et unités de gestion Développement de projets groupés, par exemple : Coupes groupées Soins aux jeunes peuplements Programme d'interventions en forêt protectrice Soins aux lisières Préparation d'un dossier final pour la création d'un syndicat à buts multiples (AMIZOM), décision des propriétaires du périmètre concerné Mise en valeur des résultats et expériences acquises Développement d'outils standardisés pour la suite (documents, contrats, schémas, etc.)

3.4. Prestations proposées aux propriétaires privées par l'AFG

- Préparation administrative de coupes groupées ou autres interventions groupées
- Organisation de l'intervention :
 - Recherche de mandataires, contrats
 - Organisation et suivi local des travaux
- Vente groupée du bois (possibilité de reprise du bois par le propriétaire pour propre usage)
- Facturation, décomptes, encaissement des subventions
- Redistribution d'un bénéfice auprès des propriétaires

3.5. Estimation du volume de travail et des coûts et financement

Le mandat du chargé d'affaires est basé sur un coût horaire de CHF 85.- TTC. Les frais sont facturés en sus. Les montants suivants ont été réservés :

2016	2017	2018	2019	Total
CHF 36'000.-	CHF 70.000.-	CHF 72.000.-	CHF 72.000.-	CHF 250.000.-

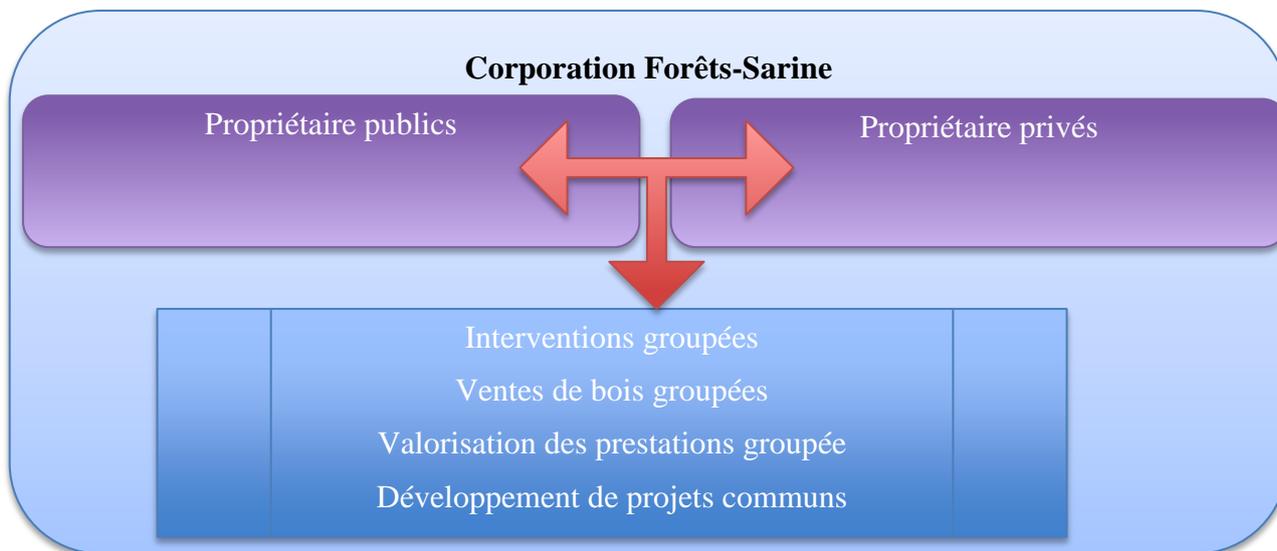
Le financement est prévu selon le mode suivant :

2016	60% par subvention cantonale 40 % par subvention fédérale
2017- 2019	40% par subvention cantonale 40 % par subvention fédérale 20% par les projets (coupes et autres)
Dès 2020	40-60% contrat tâches étatiques 40-60% par les projets (coupes et autres)

4. Développement de la mesure 2 « Intégration d'un groupe de propriétaires privés à la nouvelle corporation Forêts-Sarine »

La mesure 2 « Intégration d'un groupe de propriétaires privés à la nouvelle corporation Forêts-Sarine » est également assez importante du point de vue financier (CHF 125'000.-).

4.1. Concept



Les propriétaires privés ont la possibilité d'adhérer à la nouvelle corporation « Forêts-Sarine » et d'y former un groupe indépendant du point de vue décisionnel, mais intégratif au niveau des interventions, de la vente des bois, de la valorisation des prestations et du développement de projets. Une fois membre de la corporation, les propriétaires peuvent soit continuer de gérer leur bien directement, avec la possibilité de travailler de manière regroupée, soit de franchir un pas de plus en confiant un mandat de gestion à la corporation.

4.2. Objectifs

Dans le périmètre de la corporation Forêts-Sarine, on estime le nombre de propriétaires à 1500 pour une surface d'environ 1400 ha de forêt privée. En moyenne de ces 5 dernières années, 7'000 m³ de bois y ont été exploités, ce qui correspond 5.2 m³ par hectare et par an, alors qu'on peut estimer l'accroissement à au moins 8 m³/ha/an.

Les objectifs suivants sont proposés pour cette action :

Année	Nombre de propriétaires privés membres de la corporation au total	Surface fédérée au total	Volume exploité en forêt privée au sein de la corporation, par année	Volume exploité en forêt privée au total dans le district Sarine par an
2016	100 (syndicat AMIZOM)	185 ha	2'000 m ³	7'500 m ³
2017	200	250 ha	3'000 m ³	8'000 m ³
2018	300	360 ha	4'000 m ³	8'500 m ³
2019	400	500 ha	5'000 m ³	9'000 m ³
dès 2020	600	700 ha	6'000 m ³	10'000 m ³

L'objectif serait donc à terme de stabiliser le volume exploité en forêt privée dans le district de la Sarine autour de 10'000 m³/an et que plus de la moitié de ces exploitations soient réalisées sous l'égide de la corporation.

4.3. Étapes

2015	Finalisation de la création de la Corporation Forêts-Sarine
2016	Signature d'un contrat d'octroi de subvention entre le Canton et la Corporation Forêts-Sarine. Développement d'un système de calculs des coûts d'exploitation et de la valeur des bois comme base pour des contrats-types d'exploitations groupées et pour les conventions de gestion pluriannuelles. Actions de communication auprès des propriétaires privés : par la presse, par des courriers, par des séances d'information et par des contacts bilatéraux. 1ères interventions en forêt privée sous l'égide de Forêts-Sarine, dans le périmètre du Syndicat AMIZOM « Flancs-du-Cousimbert ».
2017-2019	Développement de projets groupés (privés-privés ou privés-publics), par exemple : Coupes groupées Soins aux jeunes peuplements Programme d'interventions en forêt protectrice Soins aux lisières ... Mise en valeur des résultats et expériences acquises Développement d'outils standardisés pour la suite (documents, contrats, schémas, etc.)

4.4. Prestations proposées aux propriétaires privées par la corporation

- Rafranchissement des limites des parcelles
- Plan de gestion globale des forêts privées
- Préparation administrative de coupes groupées ou autres interventions groupées
- Organisation de l'intervention :
 - Recherche de mandataires, contrats
 - Organisation et suivi local des travaux
- Vente groupée du bois (possibilité de reprise du bois par le propriétaire pour propre usage)
- Facturation, décomptes, encaissement des subventions
- Redistribution du bénéfice (s'il y a lieu...) auprès des propriétaires.

4.5. Estimation du volume de travail et des coûts et financement

Dans la convention entre la Corporation Forêts-Sarine et le Canton, dans la rubrique « Forêts privées » il est prévu 300 heures par an pour la « mise en route de la nouvelle corporation et dynamisation de la forêt privée ». Le financement pour la période 2016-2019 interviendra donc sur cette base :

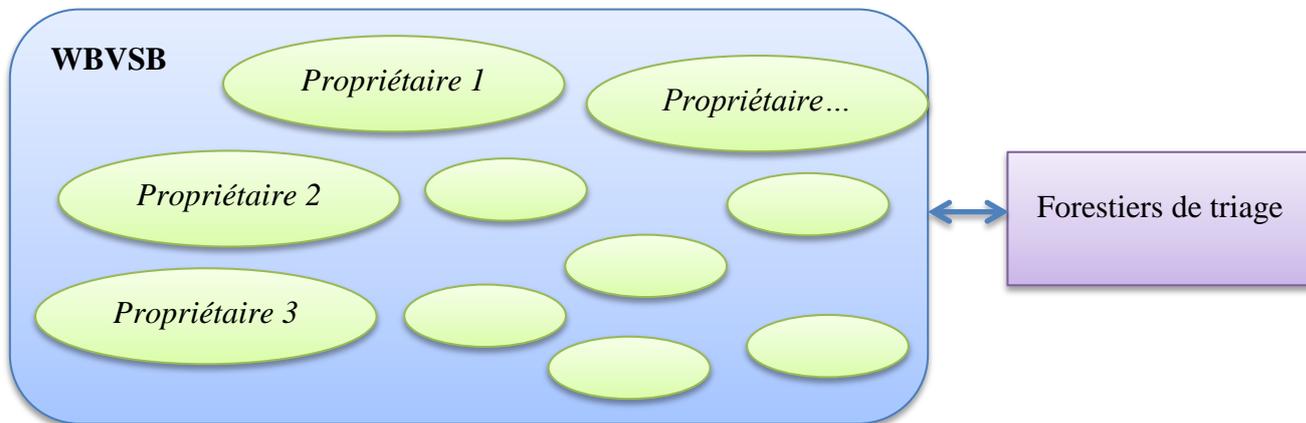
Heures par an	Tarif horaire, y c. tva & frais	Coûts par an, y c. tva & frais	Participation cantonale 60%	Participation fédérale 40%
300 h/an	CHF 100.-/h	CHF 31'250.-/an	CHF 18'750.-/an	CHF 12'500.-/an

La participation cantonale se fait sous la forme des contrats de tâches étatiques des forestiers de triage. Un décompte des heures spécifiques au projet est réalisé chaque année pour le versement de la subvention fédérale.

5. Développement de la mesure 3 « Dynamisation de la gestion forestière au sein de la « Waldbesitzervereinigung des Seebezirks »

Cette mesure est très similaire à la mesure 1, mais à une plus petite échelle.

5.1. Concept



Ce sont les 2 forestiers de triages qui sont la cheville ouvrière de cette mesure. Comme ils connaissent déjà de nombreux propriétaires, ils organisent des coupes coordonnées regroupant plusieurs propriétaires.

Les prestations spécifiques (de gestion groupée des forêts privées) réalisées par les forestiers sont facturées à l'association qui gère le contrat avec le canton et les décomptes avec les propriétaires.

5.2. Objectifs

Le district du Lac compte plus de 1000 propriétaires privés qui se partagent 550 ha de forêt. Il s'agit donc principalement de parcelles très petites. Pour permettre des exploitations économiquement intéressantes, il faut est nécessaire de regrouper de nombreuses propriétés, si possible voisines.

Les objectifs suivants sont proposés pour cette action :

Année	Propriétaires fédérés total	Surface fédérée totale	Volume exploité par l'association	Volume total exploité en forêt privée dans le Lac par an
2016	20	12 ha	500 m ³	3'000 m ³
2017	50	30 ha	750 m ³	3'250 m ³
2018	100	55 ha	1'000 m ³	3'500 m ³
2019	200	110 ha	1'250 m ³	3'750 m ³
dès 2020	400	225 ha	1'500 m ³	4'000 m ³

A moyen terme, une collaboration avec l'association de propriétaires de la Singine, le « Waldbauverein Sense » WVS serait souhaitable, car on voit que le volume exploitable par l'association reste faible.

5.3. Étapes

2016	1 ^{ère} action-pilote
2017-2019	<p>Préparation et conclusion d'un contrat d'octroi de subvention entre le Canton et le Waldbesitzervereinigung des Seebezirks .</p> <p>Réalisations d'actions-pilotes, en collaboration avec les triages et unités de gestion</p> <p>Développement de projets groupés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupes groupées Soins aux jeunes peuplements Programme d'interventions en forêt protectrice Soins aux lisières ... <p>Mise en valeur des résultats et expériences acquises</p> <p>Développement d'outils standardisés pour la suite (documents, contrats, schémas, etc.)</p>

5.4. Prestations proposées aux propriétaires privés

- Préparation administrative de coupes groupées ou autres interventions groupées
- Organisation de l'intervention :
 - Recherche de mandataires, contrats
 - Organisation et suivi local des travaux
- Vente groupée du bois (possibilité de reprise du bois par le propriétaire pour propre usage)
- Facturation, décomptes, encaissement des subventions
- Redistribution d'un bénéfice auprès des propriétaires

5.5. Estimation du volume de travail et des coûts et financement

Dans le projet de convention entre le canton et le Canton, dans la rubrique « Forêts privées » il est prévu 300 heures par an pour la « mise en route de la nouvelle corporation et dynamisation de la forêt privée ». Le financement pour la période 2016-2019 interviendrait donc sur cette base :

Heures par an	Tarif horaire, y c. tva & frais	Coûts par an, y c. tva & frais	Participation cantonale 60%	Participation fédérale 40%
300 h/an	CHF 100.-/h	CHF 31'250.-/an	CHF 18'750.-/an	CHF 12'500.-/an

La participation cantonale se fait sous la forme des contrats de tâches étatiques des forestiers de triage. Un décompte des heures spécifiques au projet est réalisé chaque année pour le versement de la subvention fédérale.

6. Mise en œuvre, suivi et critères de réussite

La mise en œuvre de ce projet passe par une collaboration étroite entre le Service des forêts et de la faune et les 4 principales associations de propriétaires concernées : Forêt-Fribourg, l'AFG, le WVS et le WBVSB.

Outre son approbation par les instances de subventionnement et sa mise en œuvre par les différents partenaires, la réussite de ce projet est liée :

- À l'évolution du marché des bois. Une dynamisation de la forêt privée n'est possible que s'il y a une demande pour les produits bois, notamment les deux principaux produits actuels : le bois d'œuvre résineux et le bois énergie feuillus. L'évolution de la demande de ces produits dépend de facteurs économiques indépendants de la bonne volonté des acteurs de ce projet.
- A la recherche et la mise en place de financements pour les mesures concrètes sur le terrain, notamment les exploitations et les soins groupés.
- A la mise en place d'associations dynamiques et durables qui continueront de développer ces structures après le terme du présent projet.

Il est illusoire de motiver les propriétaires privés s'ils n'ont pas quelque chose à y gagner. Les mesures d'exploitation des bois doivent pouvoir dégager un petit bénéfice pour les propriétaires. Or, les conditions d'exploitation sont souvent difficiles, notamment dans les Préalpes, principale région visée par ce projet. Il est donc nécessaire de trouver des compléments aux recettes de la vente des bois, par exemple par des contrats de prestations (forêts de protection, biodiversité, accueil, paysage...). Une partie de ces montants pourra être prélevée par un rééquilibrage entre forêts publiques et privées. Idéalement, une autre partie devrait résulter d'une augmentation des montants à budgéter. D'autre part, l'idée est aussi que ces groupements de propriétaires développent des idées inédites, par exemple par la commercialisation de spécialités (bois précieux, arbres à formes spéciales...) ou le développement de nouvelles prestations.

Robert Jenni
Collaborateur scientifique

Alain Lambert
Chef du secteur forêt